Dans nos cereles diplom

on s'abonne :

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

10 and 16 80 and 8 10 and 8 10

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

On S'abonne:
A PARTS.

question de la presecollemandante long BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR INSERTIONS, The Parties of the Parti

Réclames, — . . . 90 Faits divers . — . . . 75

RESERVES SONT PAITES

Les articles commus ués du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

Cher MM. HAVAS-LAPPITE et Cio, Place de la Bourse, 8.

L'abounement continue Jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, LABOR 10903

, rue C

TIERS

181

à Poilie

m. mai

SOIT.

i Saum

m. ma — 800

LEANS.

UR

cembr

NGERS.

etc à Angu

issons, C ux d'égli (50)

OVALI garanti redescent frort

de Frances, confor

si que s. (6

1842)

BANQUI

GUAS.

8 Février 1877.

Cher DONGREL et BULLIER,

Place de la Bourse, 33.

Chronique générale.

M. Thiers a eu lundi une longue conférence avec le prince Orloff qui est venu lui apporter le texte de la circulaire du prince Gortschakoff.

En sortant de chez M. Thiers, l'ambassadeur de Russie s'est rendu chez M. le ministre des affaires étrangères, avec lequel il s'est entretenu pendant quelques instants. On dit M. Thiers fort satisfait de la ligne politique suivie par la Russie dans les conjonc-On Arril do Romer

Le Nord nous donne le vrai sens de la circulaire du prince Gortschakoff, en la rapprochant des paroles belliqueuses jadis prononcées par le czar à son retour de Livadia à Saint-Pétersbourg:

Police in the destination of a service of the service as the service of the servi

« La circulaire du prince Gortschakoff se rallache directement à l'allocution de Moscon, dont elle est la conséquence logique; elle applique à la phase nouvelle où l'échec de la conférence vient de faire entrer la crise orientale la politique proclamée par l'empereur le 11 novembre. « Je désire beaucoup que nous puissions arriver à une entente générale, » a dit le czar, et l'attitude de son représentant à la conférence, la modération dont il a fait preuve et les concessions auxquelles il a consenti ont pu convaincre les esprits les plus prévenus contre la Russie de la sincérité du désir exprimé à Moscou par Alexandre II. Cette entente générale, invoquée par la Russie, s'est effectuée à la conférence, mais elle est restée stérile devant la résistance obstinée de la Porte, persuadée que l'accord des puissances n'avait qu'une valeur purement théorique et s'effondrerait

le jour où il s'agirait de passer de la théorie aux sanctions pratiques.

indiagnie of elettro-brief madelicienaro del

» Le désir d'une entente générale est exprimé par le chancelier comme il l'avait été par l'empereur, et presque dans les mêmes termes. Dans cette nouvelle phase de la crise, la Russie, nous n'en doutons pas, fera preuve, pour faciliter l'accord, des mêmes sentiments de conciliation dont elle a fourni de si incontestables témoignages dans la période precedente. Il est indispensable toutefois que cet accord ait pour résultat d'obtenir des « garanties réelles » de l'exécution de ce que l'Europe est en devoir d'exiger de la Porte. La nécessité de ces « garanties réelles » a été rendue plus évidente encore par la résistance de la Turquie aux propositions modérées, mais sérieuses et efficaces, élaborées à la conférence, et la substitution, à ce programme pratique, de réformes utopiques, condamnées plus sûrement encore que loutes celles qui les ont précédées à rester à l'état de lettre morte. » I mab binalov oma

Ce langage est conforme à l'impression que nous avons éprouvée à la lecture de l'analyse de la Note russe.

La Russie s'est effacée depuis quatre mois pour maintenir l'entente européenne, mais sans rien abandonner de ses plans et de sa politique traditionnelle. Maintenant que l'entente européenne est « restée stérile, » le cabinet de Saint-Pétersbourg reprend son œuvre pour obtenir les garanties « que l'Europe est en droit d'exiger de la Porte. » Il promet bien d'agir toujours avec les mêmes « sentiments de conciliation, » mais il entend agir.

Le Nord a raison. Cette circulaire est la paraphrase du discours de Moscou, c'est-àdire l'affirmation que la Russie est résolue à obtenir aujourd'hui par les armes ce que la conférence n'a pu obtenir par les négociations diplomatiques.

M, le comte Andrassy, en recevant la visite de M. le comte de Chaudordy à son passage à Vienne, lui a déclaré formellement : « que lui et tous ses collègues du cabinet austro-hongrois étaient fermement résolus à soutenir devant le Parlement le projet que la commission a rejeté pour le crédit destiné à la participation de l'Autriche à l'Exposition française, »

M. le comte Andrassy a témoigné l'assurance que la majorité se montrera favorable à la résolution du cabinet, parce qu'il avait déjà reçu, à cet égard, certaines ouvertures qui ne lui laissaient aucun doute en ce moment. I late ou gestand at the store

Le commission chargée de réviser les lois sur la presse doit insister pour que les délits commis par cette voie soient déférés aux cours d'assises. dans emple de la constitut Hous vors convrice also les traditions du asse, dela vant mione qu'en avenir abient-

Plusieurs journaux annoncent que M. Hérold déposera prochainement un projet de loi contre le duel entre militaires. Le Soir raconte ainsi les faits auxquels serait due cette proposition :

« L'honorable sénateur a été amené à rédiger son projet à la suite d'un incident très-fâcheux qui s'est passé dans une grande ville de province.

» Deux officiers s'étaient pris de querelle après un diner : provocations, envoi de témoins, fixation d'un rendez-vous.

» Le lendemain, les deux adversaires, rendus à des idées plus calmes, reconnaissaient mutuellement leurs torts et se réconciliaient.

» Le colonel, ayant appris le fait, obligea les deux officiers à se battre, et l'un des combattants fut tue roide.

» Telle est l'origine du projet de M. Hé-

Nous ne sommes pas souvent d'accord avec M. Hérold, dit à ce sujet l'Univers, mais nous ne saurions, cette fois, trop applaudir à son projet. Déjà des pétitions ont été adressées en grand nombre au Sénat par des pères de famille justement soucieux de

garantir leurs enfants contre un criminel abus de pouvoir dont leur conscience avait à souffrir. C'est à cet abus que doit remédier le projet de M. Hérold, et nous voulons croire que, dans le Sénat comme à la Chambre, il obtiendra le succès qui lui est

Les ennuis que M. Jules Simon rencontre à la Chambre ne sont rien auprès de ceux qui l'assaillent à la place Beauveau.

Ding cleve les nelleus survent uns des-

Il y a toujours foule dans les antichambres et dans les escaliers.

Nos doux maîtres, les républicains, ne demandent que 200 révocations de souspréfets. Les braves gens, quel désintéressement! Avec cela, il leur faut 600 places au bas mot. Si vous en connaissez et que vous ayez quelque pitié, faites-le savoir à l'infortuné ministre, anoth anna upp surves anon our experience true dans reporte que

A propos d'un article de la Liberté, que nous avons reproduit hier, concernant l'exprince impérial, l'Union de l'Ouest fait les réflexions suivantes:

« Ce serait, suivant nous, se tirer d'une difficulté politique par une illégalité. Où a-ton pu prendre le droit de supprimer le nom d'un Français sur la liste du contingent? Sous le régime de la loi nouvelle, tous les Français, étant également soumis à l'obligation militaire, sont inscrits d'office, par le fait même de leur naissance. La comparaison tirée de ce que M. le comte de Chambord et les princes d'Orléans n'auraient pas été inscrits, n'est pas probante. D'abord, le fait est-il vrai? Rien ne le prouve. Et puis, il n'est pas logique de comparer des choses dissemblables. Les princes que l'on nomme n'avaient nul besoin de se faire inscrire sur la liste des conscrits participant au tirage : ils étaient d'avance inscrits sur les contrôles de l'armée. L'omission de leur nom n'était pas un avantage, car la participation au tirage offrait alors la chance d'échapper au service militaire. Il n'en est plus ainsi l'obligation est égale pour tous, et nous ne

Feuilleton de l'Éche Saumurois.

LES MALHEURS D'UN HOMME HEUREUX

(Suite.)

M. et Mme Durosoir appartenaient à cette variété d'oisifs toujours à la quête de distractions et qui dépensent à ne rien faire une prodigieuse activité.

On les rencontrait partout, empressés, haletants, distribuant au passage et avec bruit des saluts, des poignées de main.

Leurs loisirs les occupaient de manière à ne point laisser libre un seul de leurs instants; la vie était pour eux un tourbillon tempétueux dans lequel lout ce qui les approchait était enveloppé.

lls parlaient tous deux à la fois, pressant Caroline el son oncle de les suivre; mais ce dernier avait repris son air le plus contraint, et répondit assez sèchement qu'il n'avait point reçu d'invitation de

- Peut-être a-t-il pensé que ses amis n'en avaient pas besoin, objecta Caroline.

Pardonnez-moi, pardonnez-moi! interrompit

M. Durosoir; il nous a envoyé une lettre... Vous devez l'avoir sur vous, monsieur Durosoir... et nos voisins Giraud ont été également invités par

- Alors nous sommes les seuls qu'on ait exceptés! fit observer M. Maigrin, de plus en plus piqué.

- Qui sait s'il n'y a pas eu quelque billet égaré, hasarda sa nièce.

- Qu'importe d'ailleurs, ajouta Mme Durosoir; avez-vous donc besoin d'invitation chez M. Lointier, votre plus vieil ami?

- C'est clair; venez toujours, acheva le mari qui avait repris son chapeau. J'entends mes chevaux frapper le pavé; ils s'impatientent... Tout s'expliquera là-bas.

- Pardon. Je vous suis reconnaissant, répliqua M. Maigrin, les lèvres pincées ; mais, ce soir, c'est impossible.

- Pourquoi donc?

- Parce que je dois voir Mme Armand... Je lui ai assigne un rendez-vous.

- Alors, que Caroline au moins vienne avec

- Excusez-moi, dit la jeune veuve qui jeta un regard vers son oncle; mais je ne pourrais revenir seule... et... je ne veux pas vous obliger à me ramener: odel A is ordered tradbill and

- Parbleu! que votre frère vous accompagne, reprit M. Durosoir.

- Eh! c'est cela! s'écria Henri. M. Lointier n'a pas songé tout à l'heure à m'inviter ; mais, ma foi ! je saisis l'occasion aux cheveux! Bien fou qui boude contre son plaisir.

- Vous trouvez plus sage de vous exposer à être importun, dit l'ancien magistrat qui crut voir une allusion dans ces derniers mots.

- Allons, vous êtes aussi trop susceptible, interrompit Mme Durosoir.

M. Maigrin rougit jusqu'à la racine de sa perruque. On venait de toucher au point délicat et douloureux.

- Moi, susceptible! s'écria-t-il d'un accent blessé. Ah! Madame, j'espérais être mieux connu de vous. Certes, j'ai de grands défauts; mais je crois que ma vie entière témoigne contre celui que vous me prêtez.

- Alors pourquoi en vouloir à M. Lointier de son oubli?

- Qui vous a dit que je lui en sache mauvais gré, Madame?

- Vous lui pardonnez ? Dans ce cas, laissez Caroline venir avec Henris savingan velicipare of and

- M'y suis-je donc opposé?

Un peu, en n'appuyant point ma prière.

Alors je m'y joins, madame.

- Vous entendez, ma chère, dit Mme Durosoir en se tournant vers Caroline; dépêchez-vous, de grace 1 m unasy on to noile lainiment of

Et comme la jeune femme essayait quelque résistance:

- Allons, pas d'objection, ajouta-t-elle; c'est votre oncle qui le veut... Pressez-la donc, monsieur Maigrin, ou je croirai que c'est vous qui la

- J'espère que Caroline ne me donnera pas ce ridicule, dit le vieux magistrat d'un air mécon-

- Si vous le désirez véritablement ? demanda la jeune femme qui l'interrogea du regard.

- Et pourquoi ne le désirerais-je pas? répliqua-

t-il avec dépit. Voulez-vous me faire passer pour un tyran domestique? Partez, de grâce, et présentez mes respects à M. Lointier. Moi, je vais chez Mme Armand.

Caroline, qui craignait qu'un long refus n'amenât de la part de Durosoir quelque remarque pénible pour son oncle, se décida à les suivre.

Sa toilette fut bientôt achevée; M. Maigrin avait également pris sa canne et son chapeau.

Ils descendirent ensemble et aperçurent l'équipage de M. Durosoir qui attendait devant la porte

A cette vue, Caroline sembla se raviser.

- J'y pense, dit-elle; Mm. Armand demeure bien loin, si nous y conduisions mon oncle.

- Volontiers, dit Durosoir; mais la voiture n'a que quatre places.

voyons vraiment pas sur quoi pourrent s'appuyer le gouvernement républicain pour faire exception en faveur de tel ou tel. »

CONGRÈS DE L'ŒUVRE DES CERCLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS A TOULOUSE.

La parole éloquente de M. de Mun vient de se faire entendre. Douze cents personnes, prêtres ou laïques de distinction, se sont réunies depuis le jeudi 25 janvier jusqu'au dimanche suivant, dans les salles de l'hôtel Saint-Jean, à Toulouse, pour y étudier la marche de l'œuvre dans la région.

A l'assemblée de clôture, présidée par Mgr l'archevêque de Toulouse, M. de Mun à

développé le thème suivant :

« L'heure du combat moral a sonné pour » les hommes qui veulent arracher leur » pays aux principes de la révolution et à leurs conséquences mortelles.

» Ce combat, nous devons le soutenir » par la fermeté de notre foi en les prin-» cipes contraires de l'Eglise, par l'audace

» de notre propagande de ces mêmes prin-» cipes et par la force de notre association, qui s'est formée pour les défendre et les

faire triompher. »

Voici une analyse du discours de M. de

« Dieu élève les nations suivant ses desseins éternels; il confie souvent de grandes choses aux mains les plus inhabiles.

» Les premiers jours de notre Œuvre se mêlent aux derniers échos des combats! Comme la France, elle est née d'un acte de foi sur un champ de bataille. Nous sommes d'hier et nous sommes déjà une force et une puissance.

» Nous ressemblons à ces troupes d'élite qui attendent le moment d'être engagées. Comme elles, nous ne savons pas si nous allons à la victoire ou à la défaite; mais nous savons que nous allons au devoir, et dans notre regard on peut comprendre que nous ne faillirons pas.

» Quel est ce devoir et comment ferons-

nous pour le remplir? »

L'éminent orateur a poursuivi en s'é-

« De Maistre a dit : « Ce ne sont pas les » hommes qui menent la révolution, c'est » la révolution qui les mène. »

» A l'heure actuelle, on entend de tous côtés d'injustes et haineuses revendications contre Dieu, contre l'indépendance de son Eglise, afin de détourner les générations de son cœur. Une presse impure verse le blasphème sur votre foi.

Ainsi que l'écrivait de Barante en tête de sa préface de l'Histoire de la Convention : « Le crime s'est fait droit public. » Il ne faut pas se lasser de protester, notre silence serait impardonnable.

Pilate out peur, et de cette peur naquit le plus effroyable des crimes dont l'humanité

ait gardé le souvenir. » Nous sommes attaqués ; il faut résister ; opposons une barrière à la révolution ; empechons-là, non-seulement de faire de nouvelles ruines, mais relevons celles qu'elle a failes on to anot rung ours

- Eh bien! Henri nous rejoindra à pied.

- Pourquoi pas? dit celui-ci.

- Cette dame est donc sur notre chemin? demanda Mme Durosoir.

Caroline indiqua le faubourg.

- Ah diable! reprit le mari, cela va nous obliger à un détour. N'importe, en pressant un peu les chevaux, nous arriverons à temps... Montez, montez, mon cher Maigrin.

Mais celui-ci, qui avait d'abord fait un pas vers l'équipage, venait de reculer ; l'observation échappée à Durosoir l'avait froissé.

- Non, dit-il, je ne veux point vous retarder; le docteur me recommande d'ailleurs l'exercice... Mille grâces... Bien du plaisir.

ll salua, et, sans vouloir rien écouter, il enfila rapidement une ruelle tortueuse dans laquelle il eut bientôt disparu.

Cependant, au bruit de la voiture qu'il entendit partir, il ralentit le pas et hocha la tête.

- Je leur ai épargné la contrariété d'un détour et l'ennui de ma compagnie, pensa-t-il; mieux vaut atiguer mes jambes que les chevaux d'autrui.

miners, shir Burnson; make la collect

(La fin au prochain numéro.) Lyperen dilette Mer Arman Languer La

» Comment pouvons-nous résister? Par la fermete de notre foi.

» Notre foi doit aller plus loin; il faut affirmer qu'elle est faite pour la vie publique comme pour la vie privée.

» Il y a une vérité sociale, elle vient des flancs de l'Eglise catholique.

» Répétons-le, la question sociale est aujourd'hui ouverte, et l'abime est béant sous nos pas. Le salut est dans le retour à la foi catholique. Dieu a fait la charité et le dévouement, afin que ceux qui sont en haut puissent aider ceux qui sont en bas,

» Il y a donc une foi sociale, il faul nous y établir comme dans une forteresse; il n'y a pas une raison d'honnête homme pour

nous en faire sortir.

» Au musée Bourbon, à Naples, jai vu une armure de sentinelle; on raconte qu'on ne peut la toucher sans sentir un clique tis intérieur. Elle fut trouvée dans les fouilles de Pompei, à côté d'un corps de garde; la lave du Vésuve ne put la chasser de son poste.

b Soyez des sentinelles aux abords de votre foi, laissez passer les vents révolutionnaires; restez là, et si l'on porte la main sur yous, qu'on vous entende frémir dans votre

armure d'acier

» Il n'y a pas de foi sans passion et sans enthousiasme; ce n'est pas assez de garder la place, il faut aller au-delà : nous devons monter à l'assaut. On nous traitera d'illuminés, de visionnaires, on dira même que nous ne sommes pas de notre pays Nous répondrons avec un grand évêque : Les apostats de la France, ce sont les ennemis de Jésus-Christ.

» Levons-nous pour couvrir la voix des

» Le moyen de vaincre les adversaires de nos doctrines, c'est l'association, plus d'individualisme, qui est une barbarie nouvelle. Allons vers l'ouvrier avec les traditions du passé, cela vaut mieux qu'un avenir chimé-

» Sur les lagunes de Venise, j'ai vu un tableau d'une ineffable poésie : un poteau sert à indiquer le chemin que les gondoles peuvent suivre; au dessus se trouvait une sta-

tuette de la Vierge.

» Un pêcheur élevant dans ses bras un enfant afin d'allumer sa lampe au fanal de la

» Ce pêcheur, c'est vous ; cet enfant, c'est le peuple; ce fanal, c'est le flambeau du catholicisme, cette lumière que les vents révolutionnaires n'ont pu éteindre.

» Ce n'est pas l'heure de discourir, c'est

l'heure de l'action.

» On raconte que Montluc, avant le siège de Sienne, acheta un sac au marché, qu'il mit dedans toutes ses faiblesses, toutes ses humeurs de Gascogne, le jeta dans la rivière, et put ainsi servir utilement son roi. Faisons comme ce vaillant soldat, et nous triompherons de tous les obstacles. »

M. de Mun a terminé son discours par un trait emprunté à la bataille de Muret, en priant Mer Desprez de bénir, à l'exemple de Foulques, ceux qui sont prets à marcher au

Le bruit à couru qu'à l'occasion de ce discours, les députés de la gauche radicale devaient adresser une interpellation. On ajoute même que M. Jules Simon l'aurait acceptée.

Le Constitutionnel, dans sa lettre parlementaire, nous apporte, à propos de l'élection dans le Vaucluse, un mot caractéristique et qui donne à résléchir:

« M. Naquet, qui arrive d'Avignon, dit-il, est très-entouré; un de nos confrères de la presse légitimiste lui pose à brûle-pourpoint la question suivante: « Qui sera élu? M. Saint-Martin ou M. Raspail? » et M. Naquet répond en toute franchise.:

« Les légitimistes sont très-nombreux à » Avignon; je dois même avouer qu'ils for-» ment la majorité; seulement, tout dépend » des citoyens qui tiendront les urnes!... »

Les Droits de l'Homme se préparent à mourir joyeusement. Au moment de descendre dans la tombe, ils ont résolu de sêter le premier anniversaire de leur naissance.

La feuille de M. Rochefort annonce qu' « un banquet fraternel réunira, le vendredi 9 février, au Salon des Familles, avenue Saint-Mandé, ses rédacteurs, le personnel de l'administration et un grand nombre

de ses lecteurs. » Elle engage ses amis et « les dames » à prendre part à cette agape démagogique. Coût de l'invitation : 3 fr. 50 par tête l C'est pour rien.

Evidemment ce pique-nique in extremis n'est que la parodie bouffonne du banquet

des funérailles des Girondins.

On lit dans la Liberté, journal républicain, à propos de la misère des ouvriers à

« Ce qui se passe à Lyon n'est point un fait isole; toutes nos grandes villes sont menacées de voir ruiner les industries qui faisaient leur gloire et leur richesse. »

Etranger.

CONSTANTINOPLE.

La révolution de palais qui vient d'éclater d'une façon si inattendue à Constantinople pourrait bien faire entrer la question d'Orient dans une phase nouvelle.

Midhat pacha, l'homme de la jeune Turquie, le promoteur des réformes et en même temps le défenseur de l'intégrité de l'empire ottoman, est renverse. It subit à son tour le sort qu'il a fait subir aux précédents grands

vizirs.

L'avenement d'Edhem pacha est interprété très-différemment: pour les uns, le nouveau grand vizir est arrivé par les manœuvres du général Ignatieff, et il cherchera à renouer l'œuvre interrompue de la conférence; pour les autres, il ne sera pas moins énergique que Midhat pacha dans ses revendications de l'intégrité des droits du sultan; mais il n'aura pas la même ardeur pour les réformes et il défendra les priviléges musulmans.

Dans cette dernière hypothèse, il ferait le jeu de la Russie, à laquelle on ne pourrait plus objecter qu'il faut attendre l'effet de la ferme volonté dont le gouvernement turc fait preuve en prenant l'initiative de réformes tendant à établir sur un pied absolu d'égalité les sujets du sultan, à quelque religion qu'ils appartiennent.

Devant ces contradictions, il faut attendre les événements pour apprécier le nouveau coup de théâtre qui vient de se produire à

Constantinople.

Il est bon de signaler que le premier acte d'Edhem pacha a été de renoncer aux garanties que son prédécesseur exigenit du gouvernement serbe.

La Sublime-Porte ne paiera les obligations des emprunts de 1854 et de 1871 que quand le parlement aura donné son approbation à ces opérations.

On écrit de Constantinople à la Correspon-

 Le peuple se montre excessivement belliqueux. Les softes menacent les Européens en pleine rue et du geste et de la voix. Un Un grand nombre de négociants étrangers ont pétitionné le chargé d'affaires de la Grande-Bretagne de prendre des mesures pour qu'au moins deux bâtiments de guerre britanniques viennent jeter l'ancre dans le Bosphore. Le cheik ul islam ne peut ni ne veut réprimer les audaces des softas.

» C'est la guerre, dit ce correspondant,

c'est la guerre !

» Les nouvelles reçues d'Egypte sont trèsgraves. Le khédive est considéré à Constantinople comme beaucoup trop froid à l'égard de la Turquie et surtout de Midhat pacha.

» Le sultan est sérieusement malade et profondément découragé.

» L'argent fait partout défaut ; les affaires sont absolument nulles. »

Les négociations entre la Serbie et la Turquie sont définitivement rompues, le prince Gortschakoff ayant fait observer au prince Milan que les conditions proposées actuellement par la Sublime-Porte avaient déjà été déclarées inadmissibles par les puissances en septembre dernier.

Le comte Andrassy fait les plus louables

efforts pour éviter la guerre.

On assure que les dernières instructions envoyées par Midhat pacha à Aleko pacha portent que la Turquie se contenterait d'occuper quelques-unes des forteresses serbes

jusqu'au moment où les troupes russes au raient quitté les bords du Pruth.

Dans nos cercles diplomatiques on est très-divisé sur le but de la révolution de palais qui vient de s'accomplir à Constantino. ple. Les uns affirment qu'elle est provoquée par le parti de la guerre, d'autres par le parti de la paix.

En tous cas, il convient de retenir qu'E. dhem pacha est le délégué turc à la confé. rence qui eut une forte altercation avec MM. Corti et de Chaudordy.

ALLEMAGNE.

La Gazette de Francfort, traitant à fond question de la presse allemande et des jour. naux français, déclare qu'il n'est pas digne du gouvernement d'un grand pays comme l'Allemagne de demander la répression d'ar. son sp ticles de journaux étrangers qui, en défini. forme tive, n'ont fait que répondre aux attaques porne dont ils étaient l'objet. Ce journal ajoute qu'il s'abstient d'en dire davantage, de crainte d'encourir lui-même des mesures de rigueur venant de Berlin.

On telegraphie de Berlin, au Pall Mall. que le nouveau Parlement allemand ouvrira sa session le 27 courant. On annonce que le discours d'ouverture de l'empereur contiendra des communications d'un grand in-

ANGLETERRE.

Il est question, dans la cité de Londres, engagé de former un syndicat de banquiers pour prêter 300,000,000 de roubles au czar dans le cas où il renoncerait à faire la guerre et accorder un répit de dix-huit mois à la Tur-nemi

into vot and ITALIE. I all my alve

On écrit de Rome :

Relativement à la question de savoir si les mée te catholiques doivent prendre part aux élec. sous p tions politiques, le Pape a envoyé le 29 de cembre un bref aux cercles catholiques. Il constate avec regret qu'il existe dans l'E erets s glise des dissentiments sur cette question. Il dit que l'autorité ecclésiastique n'a pas encore décidé s'il est permis, et dans quelle mesure, surlout dans les Etats pontificaux, de participer aux affaires publiques. Il constate ensuite que le but des sociétés et des cercles catholiques est l'instruction de la jeunesse, les œuvres de charité et la défense i l'ordi de l'Eglise.

Le Pape, parlant des élections politiques, uellem ajoute que le plus souvent on présère des lant à hommes perdus aux hommes honnêtes, et iu ser que dans les parlements des nations étran-portion gères, où beaucoup de catholiques défendent L'ad vaillamment la cause de la justice, on approuve fréquemment des lois hostiles à l'E-la ruin glise, qui devrait périr entièrement, si elle n'était pas une œuvre divine

En prenant part aux élections, on préférante que rerait donc un avantage incertain à un avant leux qu

Le Pape, en terminant, invite les sociétés On s laiques à ne pas essayer d'entraîner l'aulo blige! rité ecclésiastique dans leur propre courant la char à écarter les discussions, à ne pas se laisser ations séduire par de faux savants, mais à poursuivre leur but religieux.

Chronique militaire

L'ETAT-MAJOR.

Voici le résumé du projet de loi sur l'élat parimajor, que donne le Figaro:

« Le projet de loi réduit de près de moille dines e le chiffre des colonels et lieutenants-colo le déc nels, fixé approximativement par la loi des tents à cadres à 40 colonels et lieutenants par la loi des tents à cadres à 40 colonels et lieutenants en la loi des tents à cadres à 40 colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des tents à la colonels et lieutenants en la loi des le loi des l nels, fixé approximativement par la lol de cadres à 40 colonels et à 40 lieutenants colonels. C'est sur ces chiffres qu'est eucore basé le budget de 1878. D'après le projet, il es con n'y aurait plus que 20 colonels, 25 lieule nants-colonels, 90 chefs d'escadron et 178 liait in capitaines.

capitaines.

Le service d'état-major se recruler nouve parmi les officiers qui auront suivi les coult de l'Ecole supérieure de la guerre, et seront de l'Ecole. Le chiffre des élèves sera de 70 léclare de l'Ecole. Le chiffre des élèves sera de 70 léclare de l'Ecole. Le chiffre des élèves sera de 70 léclare 80 par an, dont une vingtaine seulement les service d'entreront directement dans le service d'entreront directement dans le service d'entreront dans leurs rentreront de rentre giments avec un brevet qui leur permelle

de son

» Le

de l'ar nos ar l'armé la loi d

Pour of

préféra

laque

armée y resi

jui on inseri es sold nt été Un s erve d embre Mines e

onstat

eire employés dans les élats-majors en cas

Des dispositions transitoires garantisnt la situation des officiers du corps actuel etat-major, qui seront classés à la suite es différentes armes et avanceront à des es allieren, qu'il faudra de toute nécesde intercaler dans la loi sur l'avancement

ntino-

ogue

e parli

confe.

a vec.

iond:la

s jour.

digne

comme

n d'ar.

défini-

llaques

ajoute

ge, de

ures de

ll Mall

nce que

ur con-

and in-

rre et à

Dir si les

ux elec-

e 29 de

ques. Il

ins l'E-

stion. Il

pas en-

quelle

ificaux.

Il cons-

s et des

éfendent

sociélés

l'auto-

courant,

» La commission propose la création d'un u 14 avril 1832. Institut geographique ou dépôt général des parles el plans de tous les services : guerre, marine, mines, ponts et chaussées, finanes, etc., dans lequel chaque service serait aprésenté par un ou plusieurs hauts fonc-

» Les topographes, géodésiens, cartogranhes, geographes, etc., formeront une secion spéciale qui prendra néanmoins l'uniforme d'état-major, à moins que l'on ne se borne à conserver à chaque officier l'habit de son arme avec un insigne particulier, tel u'une aiguillette, un brassard ou une cein-

Il est de nouveau question de remettre la retraite des officiers à 25 ans de service. Cette mesure serait déterminée par la néessité de compléter les cadres de l'armée erritoriale. Dejà, après la dernière guerre, elle avait été adoptée; mais l'armée se privait ainsi du concours d'officiers encore vigoureux, chefs capables et expérimentés, que réclament maintenant plus que jamais les fortes unités de combat et l'ordre nouveau en tactique. C'est ainsi qu'un capitaine, ondres, angagé à 18 ans, ayant par conséquent 25 ans de service à 43 ans, a sa place plutôt ardans marquée à la tête d'une grosse compagnie rre et à l'armée active destinée à donner à l'ennemi le choc d'où peut sortir le succès de os armes, qu'à la tête d'une compagnie de l'armée territoriale, dont le rôle, quelle que oil son importance, ne doit être que de econd ordre.

D'un autre côté, il est nécessaire que l'arsée territoriale soit fortement constituée, sous peine de rendre illusoires les efforts de a loi de recrutement, en ce qui la concerne. Pour obtenir ce résultat, sans nuire aux inérêts supérieurs de l'armée active, il serait référable de diminuer plutôt la limité d'âge laquelle un officier, ayant accompli toutedis 25 ans de service, pourrait passer dans armée territoriale, mais avec l'obligation y rester cinq années.

n de la La question des sous officiers est toujours désense l'ordre du jour. Elle paraît avoir fait peu le progrès ; elle est d'ailleurs entravée aclitiques, mellement par plusieurs projets de loi tenfère des lant à substituer le service de trois années nêtes, et iu service de cinq ans pour la première s étran- portion et de un an pour la deuxième.

L'adoption de ces projets, sur lesquels on ap- nous reviendrons, acheverait probablement es à l'E. a ruine du corps des sous-officiers.

La cour de Limoges vient de rendre un n prélé arrêt qu'il est bon de faire connaître à tous seux qui font partie de l'armée active ou de armée territoriale.

On sait que la loi du 16 novembre 1875 blige les soldats de ces deux armées, quand s changent de résidence, à faire les déclae laisser alions de ces changements; mais là se borpoursul ent leurs obligations. C'est aux autorités ui ont reçu leurs déclarations à assurer inscription sur les contrôles de l'armée, et 38 soldats ne sont pas tenus de vérifier s'ils nt été réellement inscrits.

Un sieur Renoulet, faisant partie de la réerve de l'armée active, avait quitté en sepmbre 1875 sa résidence de Lavaveix-leslines et était venu à Paris en mars 1876 ; il vait sait à la mairie de son arrondissement, Paris, et à la gendarmerie, une déclaration onstatant qu'il avait quitté Lavaveix-lesines et était venu résider à Paris ; sembladéclaration avait été signée par ses pants à la mairie et à la gendarmerie de Laa loi des ants-co- Meix-les-Mines.

d encore Le sieur Renoulet ne fut pas inscrit sur projet, i soldat ne s'était pas conformé aux vœux n et 178 la loi, puisqu'il n'avait pas verme ait inscrit sur les contrôles, et qu'il avait la loi, puisqu'il n'avait pas vérissé s'il contrevenu à l'article 24 de la loi du recrulera dovembre 1875. es cours

es course de seront de dirigées contre

sieur Renoulet, celui-ci soutint que les er sois mois par lui faites dans le délai de ment en dis mois, postérieur à la promulgation de délai de de delai dela

Ce système fut accueilli par le tribunal correctionnel d'Aubusson.

Le ministère public ayant relevé appel de cette décision, la cour a confirmé le juge-

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Académie d'Équitation de Saumur

1674-1763.

(Suite. - Voir Echo du 31 janvier.)

Le rétablissement de l'académie d'équitation n'eut pas lieu sans obstacles; elle était, à cette époque, non pas comme aujourd'hui, un service gouvernemental, mais une institution particulière, autorisée par l'Etat. L'écuyer qui la dirigeait était pourvu d'un brevet seulement, sans rétribution sur les fonds publics.

Il était tenu à se loger, à se monter de chevaux, à les nourrir à ses frais ; le nombre d'élèves devait pourvoir par le prix des leçons à ces dépenses diverses.

En cet état de choses, l'absence de fréquentation de l'académie par les gentilshommes et la jeunesse bourgeoise avait amené M. de Saint-Wall à fermer, à abandonner même cette académie dont il avait vu la prospérité. M. de Saint-Wall appartenait à la religion réformée.

La ville perdit de son importance, de sa vie économique par cet abandon. En novembre 1673, une assemblée des habitants fit observer au conseil de ville « qu'il était né-» cessaire, pour le bien et utilité de la cité, » d'y attirer un escuyer sans lequel les es-» trangers ne s'y arrêtront point; donc que » les propriétaires des maisons et artisans » qui gaignent leur vie par leurs loyers et » la consommation de leurs fruits ne pour-

» Que le sieur de Saint-Wall, qui a » quicle l'académie depuis un an, a fait » proposer son retour et offre de restablir » la dite académie moyennant qu'on paie » le louage d'une maison; que le sieur de » Lessigny de Maliverne, qui est enfant de » la ville, se propose comme escuyer; qu'il

ront vivre et travailler ;

» convient d'escouter leurs propositions. » Le 14 mai 1674, le conseil de ville, faisant droit à la demande des habitants, délibéra que M. de Lessigny de Maliverne serait installé comme directeur de l'académie d'équi-

La qualification d'enfant de la ville, donnée à M. de Maliverne, avait déterminé le choix du conseil de la cité; elle nous a aussi rappelé en mémoire l'inscription tumulaire scellée dans le pilier qui sépare la chapelle primitive de Notre-Dame des Ardilliers de celle construite par Abel Servien, marquis de Sablé.

De cette inscription, il résulte que Philippe de Maliverne, époux de dame Marguerite de Blacvod, est décédé à Saumur, le 21 décembre 4658 (4); qu'il a été inhumé sous la protection de la sainte Vierge des Ardilliers ; qu'il était président de la sénéchaussée de Saumur, conseiller du Roi en les conseils d'Etat et privés, regià sanctoribus consiliis et in curid salmuriensi præsidi.

Ce personnage portait en outre le titre de seigneur du Rosay; il possédait les terres de la Perrière, commune de Chacé, de l'Espinay, communes de Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé (2).

Le nouvel écuyer était donc le descendant de cette famille, et les habitants comme le conseil de ville, en le préférant à M. de Saint-Wall, témoignèrent de leur reconnaissance pour le premier magistrat de leur cité; l'exemple est bon à suivre.

M. de Lessigny de Maliverne s'installa donc avec ses chevaux, tant bien que mal, car il n'y avait alors ni écurie publique, ni manége, ni terrain de manœuvres.

(A suivre.)

Liberation des classes 1855 et 1856.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux autorités compétentes une importante circulaire relative à la libération des classes 4855 et 1856.

D'après cette circulaire, les congés des hommes de ces deux classes devront être établis simultanément.

Ce travail sera fait par les soins du commandant du bureau de la circonscription de recrutement, sur la liste du centingent de

(1) L'état civil de la mairie est conforme. (2) Archives de l'Hospice général de Saumur. laquelle figurera le réserviste libéré. On ne délivrera le congé qu'aux réservistes régulièrement inscrits sur cette liste.

Les congés seront remis aux intéressés par l'intermédiaire de la gendarmerie. Ils seront adressés à la gendarmerie dans des bordereaux établis par classe, par commune, et sur lesquels on tracera une colonne d'émargement et une d'observations.

Nucil-sous-Passavant. - Un avis du maire de la commune de Nueil-sous-Passavant (canton de Vihiers) prévient le public que la Foire se tiendra, au bourg de ladite commune, le jeudi 45 février prochain.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Un nommé Pierre Richard, journalier, agé de 24 ans, né à Doué-la-Fontaine et y demèurant, est accusé de vol qualifié.

Voici les faits tels qu'ils résultent de l'acte d'accusation et de l'audition des témoins :

Le 30 novembre dernier, la fille de M. Commeau, habitant avec son fils dans la commune de Chemellier, vint voir son père et son frère.

M. Commeau père est sourd et insirme; quant à son fils, il est souvent absent. Or, quel ne fut pas l'étonnement de Mile Commeau quand, pénétrant dans la chambre de son frère, elle constata que les battants d'une armoire avaient été forcés, qu'on avait brisé la serrure et qu'un certain nembre d'effets avaient été volés, notamment deux chemises, deux pantalons, un gilet et une paire de bottes.

Ce n'était pas tout : le lit était défait, et il était facile de s'apercevoir que quelqu'un qui n'était pas M. Commeau s'y était couché; et, sous le lit, on trouva un paquet qui contenait plusieurs effets appartenant à M. Commeau fils, ainsi que quelques effets appartenant à un inconnu.

Les soupçons re portèrent immédiatement sur un mendiant qu'on avait vu sortir l'avant-veille par une porte de derrière, et faisant tous ses efforts pour s'enfuir inaperçu: le mendiant en question avait ce soir-là des effets très-propres, contre son habifude.

On ne tarda pas à apprendre que le signalement donné par les personnes qui l'avaient aperçu se rapportait exactement à celui du nommé Richard, journalier à Douéla-Fontaine, chez lequel on opéra une perquisition qui amena la découverte des effets volés à M. Commeau fils.

Quant aux effets étrangers trouvés sous le lit, ils furent reconnus par deux gendarmes comme appartenant à Richard.

Cet individu connaissait évidemment la maison et les habitudes de ceux qui y demeuraient, car dans le courant de l'année il y avait été amené par M. Commeau fils et y avait couché plusieurs fois.

Malgré les charges qui pèsent sur lui, Richard a nié être l'auteur de ce vol.

L'information suivie contre lui a, de plus, révélé que, le 8 novembre précédent, il s'était emparé à Saumur d'une sous-ventrière et d'une dossière appartenant à M. Girard, marchand de bois.

Les antécédents de l'accusé ne sont pas précisément excellents ; il a déjà subi quatre condamnations pour vol, et a la réputation d'être un fainéant.

Richard comparaît en conséquence devant la cour, accusé d'avoir soustrait frauduleusement différents objets d'habillement, et ce, pendant la nuit, dans une maison habitée et à l'aide d'effraction.

Me Martin présente la défense de l'accusé.

Déclaré coupable par le jury, Richard a été condamné à six ans de travaux forcés. (Patriote.)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple :

« Nos lecteurs n'ont pas oublié les scènes scandaleuses qui se sont produites dans diverses églises du diocèse pendant les solennités de la messe de minuit : ce serait à croire à une entente préalable.

» Plusieurs condamnations ont été déjà prononcées contre les perturbateurs par le tribunal de police correctionnelle de Nantes.

» Aujourd'hui c'était le tour des tapageurs du Loroux. Huit prévenus avaient à rendre compte au tribunal de leur indigne conduite pendant la nuit du 24 au 25 décembre 1876; ce sont les nommés:

» Pétard, Cesbron (Auguste), Luneau, Clement, Vinet, Lamprière, Chauchis et

» Ces individus avait choisi les moments les plus solennels, l'Elévation et la Communion, pour faire leurs sinistres farces.

» Lamprière avait donné deux sous à Pétard pour aller chercher un cierge au haut de l'église. Celui-ci était allé le prendre et l'avait porté au bas de l'église, où il l'avait allumé en disant : « Ils sont bien assez éclairés en haut. »

» Clément avait allumé sa cigarette au

cierge.

Desbron cherchait à pincer les femmes placées à côté de lui et a essayé à plusieurs reprises de les embresser.

» Vinet, au moment de l'Elévation, a juré le saint nom de Dieu.

» Pendant tout l'office et jusqu'à la fin de la seconde messe, ces tristes personnages parlaient à haute voix et allaient de côté et d'autre en se livrant aux plaisanteries les plus déplacées.

» M. le président et M. le substitut ont flétri énergiquement ces scènes odieuses qui ont si péniblement impressionné les religieuses populations du Loroux.

» Le tribunal a condamné: Pétard, à 3 mois de prison; Cesbron, à 2 mois (celui-ci a dejà subi deux condamnations); Luneau, à 1 mois; Clément, à 1 mois; Vinet, à 3 mois; Lamprière, à 3 mois; Chauchis, à 3 mois; P...., le moins coupable, à 25 francs d'amende. »

Le Journal du Mans dit que le lot de 200,000 fr., emprunt de 1859, ville de Paris, vient d'être gagné par M. Tissi, banquier à Saint-Calais.

Dernières Nouvelles.

Paris, 8 février, 8 h. 55, matin. L'Officiel publie un rapport de M. le duc Decazes sur les modifications à introduire dans la direction politique du contentieux des consulats et du commerce au ministère des affaires étrangères ; un décret du Maréchal approuvant et nommant M. Dufaure président de la commission consultative au

contentieux des affaires étrangères. M. Hérold vient de déposer au Sénat un projet de loi déclarant que le duel est un délit, et punissant de prison les adversaires, leurs témoins, et les privant de cinq ans de droits électoraux.

Constantinople, 6 février. Un des premiers actes de Edhem-Pacha; le nouveau grand-vizir, a été de télégraphier aux cabinets serbe et monténégrin que « la Porte acceptant en principe les conditions de paix formulées par la Serbie et le Monténégro », ils eussent à envoyer à Constantinople des délégués investis de pleins pouvoirs et chargés de conclure immédiatement la paix.

Moscou, 6 février. Une communication faite au comité central slave a produit ici la plus profonde im-

Elle a relevé l'existence d'une correspondance secrète entre le Khédive et le général Ignatieff.

Le Khédive chercherait à proclamer son indépendance. Le général Ignatieff lui aurait promis l'appui de la Russie. Mante de stinform

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 7 février 1877.

Les meneurs du marché, qui ont encore une forte quantité de titres à écouler, persistent dans le système qui leur a si bien réussi le mois dernier; ils donnent une interprétation favorable à tous les événements qui peuvent se produire, si défavorablement qu'ils soient appréciés par la masse du public. On fait commenter dans les groupes la révolution de palais qui a renversé Midhat pacha comme devant faciliter une détente des rapports entre la Russie et la Turquie. On affecte d'oublier que le nouveau grand vizir a été l'un des plus violents contradicteurs des plénipotentiaires européens. Nos rentes, qui pendant presque toute la Bourse s'étaient négociées aux environs de 72.40 et de 105.70, ont été brusquement enlevées à 72.75 et 106.05; la clôture s'est faite à une dizaine de centimes au-dessous de ces cours. On demande les actions de l'Est algérien à 508.75. Cette valeur, préservée des agitations de la spéculation, est, par suite, à l'abri des violents soubresauts, ce qui est une recommandation nouvelle aux yeux des capitaux de placement. Les actions des chemins autrichiens sont lourdes; les recettes de la dernière semaine sont encore mauvaises. Le marché du Mobilier espagnol et de son groupe est aussi agité que celui de nos rentes.

Signaler l'apparition de deux nouvelles œuvres de Jules Klein, c'est constater deux nouveaux suc-

cès de notre grand compositeur.

Truite aux Perles! la polka récemment parue, excite un véritable enthousiasme : brillante, mélodieuse, elle est digne de ses aînées Cœur d'Artichaut et Peau de Satin. C'est un véritable bijou de grâce et d'inspiration.

Mademoiselle Printemps, valse nouvelle de l'auteur de « Fraises au Champagne » fait fureur à Paris et passionne le monde musical. Les grandes voix de la nature redisent un chant large et magique dans cette œuvre adorable, poeme de jeunesse et de senti-

Quant aux autres créations de Jules Klein: Ceri-ses Pompadour, Lèvres de Feu, Patte de Velours, Cuir de Russie, Pazza d'Amore, valses; France Adorée! marche, et la ravissante mazurka « Radis Roses », elles sont dans tout l'éclat de leur succès, ainsi que les mélodies « Rayons Perdus » et « Sou-

Prix des œuvres de Jules Klein: Piano seul: 2 fr. 50 c. — A 4 mains: 3 fr. — Mélodies: 1 fr. 70 c. - Valses chantees: 2 fr. 50 c. (Cerises Pompadour, Pazza, Fraises au Champagne). - Jules-Klein-Quadrille (très-dansant); 2 fr.

Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à Colombier (Editeur du chef-d'œuvre de R. de Vilbac : Catimini, valse), 6, rue Vivienne,

Voici le sommaire des gravures que l'Univers llustré a publié dans son numéro de la semaine der-

Le monument d'Auber au cimetière du Père-Lachaise, inauguré le 29 janvier ; une Nuit de Paris la sortie du bal de l'Opéra; Panorama de Constan-tinople: vue prise du faubourg de Pera; vue prise de Stamboul, dans la direction de la Corne et de Pera; Faut que je vous conte ca! La Fille à marier, dessins inédits d'Henry Monnier: Evénements d'Orient: poste turc sur la frontière de Serbie. -Rebus.

Voici le sommaire du dernier numéro de LA LUMIÈRE, 41, rue des Saints-Pères. Paris:

Le Mouchoir Rouge, par F. du Boisgobey. - Ga-Le Mouchoir Rouge, par F. du Boisgobey. — Gazette de la Chambre, par O. H. de la Montagne. — Chronique parisienne, par Asmodée. — Etranger, par A. Villeroy. — La Femme du peuple chez elle, par R. Brunesœur. — Lettres inédites, par J. L. P. — Les Frères d'armes, par ***. — La Ligue, par Guénébault. — La Gorgone, par G. de La Landelle. — Histoire nationale populaire, par A. Labutte. — Musique et Théâtres, par le Speciateur. — Riblio-Musique et Théâtres, par le Spectateur - Biblio-

graphie, par Toussaint.

Prix de l'abonnement : Un an 10 fr. ; avec cartes géographiques, 15 fr.

De tous les anti-névralgiques connus jusqu'à ce jour, aucun n'égale La Nevralgine ри Dr Bronon, qui enlève merveilleusement en une minute la plus forte douleur névralgique, migraine et maux de dents. L'emploi est des plus simples : une légère application sur la partie malade suffit, la guérison est instantanée.

Dépôt à Paris, 1, rue de la Bourse, et dons toutes les pharmacies; prix 5 fr.; par la poste, 5 fr. 50, contre un mandat ou timbres. - Flacon fort, préparé spécialement pour douleurs rhumatismales, prix 10 fr.

LES FRERES MAHON médecins spéciaux de Paris, « obtiennent mille guerisons par an, terme moyen. » - Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, demangeaisons, chutedes cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépot à Saumur, à la pharmacie Gabern. - Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze - Albespeyres : Prod pharmaceutiques; voir aux annonces

Le mellleur des spécifiques pour combattre avec le CATARRHES, COQUELUCHES, et l'ALLE PAR est attestée par loutes les personnes qui en macien, place de la Bilange.

CHEMIN DE FER DE POTTER

Service d'hiver, 15 janvier

Départs de Saumur : 6 h. 20 m. matin. 11 - 22 - soir. 7 - 40	Arrivées à Poitte 10 h. 30 m. mas 4 — 30 m. mas 11 — 49 — 50 m.
Départs de Poitiers:	Arrendende
5 h. 50 m. matin. 10 - 45 5 - 35 - soir.	9 h. 45 m. m. 3 - 10 - soi

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, proprietaire-gerant

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baline.	Valeurs au comptant.	Dernter cours.	Hausse	Balase.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse
3 %, jouissance décembre	72 55 104 • 105 90 493 » 234 » 498 75 510 » 382 50 371 »	9 50 75	B 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov Crédit Mobilier . Crédit foncier d'Autriche . Charentes, 400 fr. p. j. août . Est., jouissance nov Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. Midi . jouissance juillet . Nord , jouissance juillet . Orléans . jouissance octobre. Ouest , jouissance juillet . 65.	705	5 . 2 50 . 13 50 3 75 7 50 3 75	3 5.0 b 9 iv 8	Canal de Suez, jouiss, janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne, j. Janv OBLIGATIONS. Orléans . Paris-I.yon-Méditerranée Est	870 » 575 « 492 50 332 25 331 » 332 25 331 50 338 50	1.5 p. 10 p.	

CHEMIN DE EER D'ORLEANS GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 25 décemb DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGER bourss 8 minutes du marin, express-post 6 — 45 — (8'strétei la 9 — 1 — omnibus-ma

mi do d'h pas rail trot mei

très

du c

vers

gar

Mid

l'am

auc

une

l'Izz

tion

que

dre

Sa II

lign

les l

dre d

mor

Nou

Midl

de d'

qui

cons

mièr

LES

11 61

plus n

Il lai s

œil irc

Plus fr

fenêtre

11 v.c

et il all

freque

Cep

iant; 1

lourbil

Il ve

faubou

il **o'**éta Mae Ar

E

L

7	uigin La	15	01 1	ng lo	11 × 11	oninibut.
13	DR	PART	BE BE	SAUM	UR Y	(s'arrête à Ale
3	heures	20	ninut	s du	matir	direct min
8	Antonia.	21	170		-	omnibu.
9	-	40	1 Tan	8 193	714	express.
12		4.0	r + 0	U U D	soir.	omnibus m
4	-	. 44	<u> </u>			omnibus-m
10	_	28	-		12.0	
etr	aind'A	inger.	s, quis	arrête	ASnu	mur, arrivels

SCIERIE A CEDER

Par suite de dissolution de société.

La Scierie de Pas-de-Jeu (Deux-Sèvres) -- Position exceptionnelle entre le canal de la Dive et la gare de Pas-de-Jen, qu'elle joint. — Près de 3 hectares de terrain. — Ma-tériel complet en bon état. — Machine à vapeur de 10 chevaux. — Bâtiments

L'usine est en pleine exploitation. S'adresser à M. Bounder, liquidateur de la société, à Angers.

ALOUER Pour la Saint-Jean 1877,

UNE MAISON Sise à Saumur, rue du Palais-de-

Justice, 5.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (84)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Remise,

Sise à Saumur, rue Dacier,

Actuellement occupée par M. le docteur Bossard S'adresser à M. Founnien, pro-

priétaire à Distré.

Commune de Méron.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Méron prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procedé, à la Mairie de Meron, le dimanche 25 février 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après

1º 1,420 mètres courants de terras-

rants d'empierrements... 3,038 80 3° Travaux d'art..... 143 64

Total 4,744 f. 44

Les devis el cahiers des charges sont déposés à la Mairie de Méron et au bureau de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'onpourra en prendre connaissance tous les jours; le dimanche excepté.

A VENDRE

Douze charretées de foin de première qualité; Deux charretées de luzerne.

S'adresser au château de Saint-Florent.

PRESENTEMENT,

APPARTEMENTS A la pension Saint-Joseph.

Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on S'adresser à la Supérieure de l'Or-

(51)

A VENDRE

UN CHEVAL, de sept ans, bai, allant bien à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUZE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'invenPapier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.

Exiger la signature d'Albespeyres. Prix: 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B' Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carlon anti-asthmatique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.

Exiger sur chaque botte la signature Bin Barral Prix: 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés

de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'aigrir. Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVERS par l'Academie de médecine, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de Corano dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas

Exiger sur chaque flacon la signature Raquin Prix : 5 fr

Nota. - Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adresses & Funouze-Albespeyres, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

NORD ייני ויין ויי

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES à primes fixes

Contre l'Incendie, l'Explosion du Gaz, l'Explosion des Appareils à Vapeur et les Dégâts de la Foudre.

Siége social : A, rue Le Peletier, à Paris.

Garantie de la Compagnie : 15,000,000 Fr.

Représentée à Saumor par M. G. DOUSSAIN, quai de Limoges. 42, son agent principal pour l'arrondissement de Saumur et les arrondissements limitrophes.

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE Ancienne Maison VALERE

JOUY DIT LA ROS

Rue Fardeau, 8, à Saumur,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de prendre l'établisse d'horticulture de Mme VALÈRE, rue Fardeau, et qu'il fera toutes se nitures et tous les travaux concernant l'horticulture.

Arbres et arbustes de massifs et de serres, corbeilles de table, plante et entretien des jardins. Spécialité de bouquets ; jardins paysagés.

DDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excelles Pilules purgatives et dépuratives de Cauvin sont employées avec soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains incurables:

Acrelé du sang. Age critique, retour d'age.

Angine, esquinancie, mal de gorge Hypochondrie, spleen, méland craig chronique. Apoplexie, coup de sang.

Asthme. Bile, maladies bilieuses. Bourdonnements d'oreilles. Bronchite, rhume, catarrhe.

Catarrhe pulmonaire, vésical. Cauchemar. Clous, furoncles.

Constipations, échauffement d'intes-Couches (suite de)

Convalescence difficile. Crachement de sang. Dartres, maladies de la peau. Débilité, faiblesse générale. Démangeaisons.

Engourdissements.

Digestions laborieuses Echauffement de la poitrine, des intestins. Engorgements.

Epilepsie, haut mal, mal caduc. Erysipèles (disposition aux). Ltouffements. Faiblesse. Fièvres intermittentes. Flatuosités, vents, gaz, coliques venleuses.

Flueurs blanches. Foie (maladies chroniques du). Gale (suite de la). Gastralgie.

Glaires, affections glaireuses.

Migraine. Névralgies. Obstructions internes. Ophthalmies, maux chronique yeux et des paupières. Palpitations. Paralysies. Pituites. Rachitisme, enfants noues. Règles ou flux menstruel difficultés des). Rhumatismes, douleurs, fraiche Rhumes négligés. Sciatique, goutte scialique. Scrofules, ecrouelles, humeur des. Sevrage. Suppressions de cauteres, vésical sétons. Supuration d'oreille. Tiraillements d'estomac, ments. Ulcères, plaies suppurantés Varices ulcèrés Vers intestinaux. Vertiges. Vapeurs nerveuses.

Goutte, rhumatisme goulleul

Indigestions (disposition aux)

Insomnie, mauvais sommell. Jaunisse, ictère.

Lait repandu, maladies laileuse

Maux de tête, céphalalgie.

Inflammation chronique des intes

Gravelle.

Hydropisies.

Hysterie, vapeurs.

de la poitrine.

cies — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats alle Pluie a M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis.

Saumur, imprimerie de P. GODET